



Se separer sans etre responsabl des dette de l'autre san divorcer

Par **fredo**, le **18/04/2010** à **23:20**

Bonjour,
nous souhaitons nous separer mais ne pas divorcer mais ne voulons pas etre responsable des dettes occasionner par l'autre pendant qu'on est separer comment faire et quel demarche faire .merci d'avance

Par **ravenhs**, le **19/04/2010** à **00:13**

Bonsoir,

C'est impossible.

Pendant le mariage, il existe une solidarit  entre  poux concernant les "dettes menag res".

Quelque soit le r gime matrimonial (mariage avec ou sans contrat, etc), ces r gles font parties du "r gime primaire" et on ne peut pas y d roger. Tant que vous serez mari s vous serez tenus de certaines dettes de votre conjoint.